



## Rapport de la Présidente

Commission permanente du  
vendredi 8 février 2019

**10<sup>ème</sup> Commission**

N° CP-2019-2-10-1

### Service instructeur

DSOL - Service insertion et stratégie

### Service consulté

## **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION SUD ALSACE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'INSERTION, D'EMPLOI ET D'ATTRACTIVITÉ, SUR LE PAYS DE LA RÉGION MULHOUSIENNE 2019-2020**

Résumé : Le Département du Haut-Rhin et la Maison de l'Emploi et de la Formation Mulhouse Sud Alsace (MEF MSA) ont un intérêt à agir de concert pour l'emploi et l'attractivité du territoire haut-rhinois. Cette collaboration est ancienne et fructueuse et porte notamment sur la politique départementale d'insertion des bénéficiaires du rSa.

Face aux mutations économiques, aux besoins d'emploi des entreprises et aux nécessités d'insertion des publics fragilisés, le Département et la MEF s'associent pour augmenter leur force de frappe et d'action en mutualisant leurs moyens d'intervention.

Ils s'engagent, au travers de la présente convention, à consolider, renforcer et coordonner leurs actions, comme l'accompagnement des bénéficiaires du rSa, le transfrontalier (Interreg, Arbeitsagentur...), les clauses d'insertion sociale, ...

Aussi, il est proposé de signer cette convention de partenariat dans le cadre de la politique départementale visant l'insertion, l'emploi et l'attractivité, sur le territoire de la MEF MSA pour les années 2019-2020.

Ce rapport n'a pas d'incidence financière

La Maison de l'Emploi et de la Formation Mulhouse Sud Alsace (MEF MSA) met en œuvre des actions d'insertion et d'emploi sur son territoire, en associant l'ensemble des partenaires socioprofessionnels, à travers le Plan local pour l'insertion et l'emploi (Plie). Ainsi, les bénéficiaires des minima sociaux, notamment du revenu de Solidarité active (rSa), font l'objet d'une intégration prioritaire dans le cadre de l'accompagnement renforcé et

personnalisé pour le retour à l'emploi durable ou l'accès à la formation qualifiante. La MEF MSA est reconnue Organisme Intermédiaire pour la gestion du Fonds Social Européen.

A ce titre deux conventions lient le Département et la MEF permettant ainsi l'optimisation des fonds européens à l'échelle d'intervention de la MEF MSA (Mulhouse Alsace Agglomération –M2A- et la commune d'Ensisheim). Cette organisation performante multiplie le nombre de référents chargés de l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du rSa. Pour rappel :

- Le protocole d'accord relatif au Plie de la Région mulhousienne signé avec la MEF pour les années 2017-2021, aux côtés de l'Etat, la Région, la M2A, la Commune d'Ensisheim, qui a fait suite à deux précédents protocoles.

- L'accord local sur les interventions du Fonds Social Européen - inclusion 2014/2020 avec également la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi - DIRECCTE /Préfecture du Haut-Rhin.

De manière plus générale, une troisième convention acte la collaboration entre les deux structures ; la dernière en date portait sur les années 2015-2016, renouvelée pour deux ans jusqu'au 31 décembre 2018.

La présente convention s'inscrit dans cette continuité et concerne les années 2019 et 2020.

Outre les modalités d'intégration des dispositifs d'accompagnement respectifs au profit des bénéficiaires du rSa sur le périmètre d'intervention du Plie, il s'agit également de recenser les nouveaux axes de partenariat entre la MEF MSA et le Département, notamment :

- le développement de la dimension transfrontalière (réflexion sur la mobilisation du programme européen Interreg 2019-2021, le partenariat avec l'Arbeitsagentur),

- le déploiement des clauses sociales sur le territoire du Haut-Rhin,

- la mise en œuvre d'expérimentations spécifiques existantes ou qui pourraient se faire jour (ex : Fabrique à Entreprendre, Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, Plan d'Investissement dans les Compétences 100 % Inclusion) et/ou répondant à des besoins ponctuels,

- l'animation de l'Agenda Local des Opportunités de Recrutement dans le Sud Alsace (ALORS) et relai sur le site internet du Département,

- le travail en réseau avec les entreprises, les travailleurs indépendants, les professionnels de l'accompagnement et les collectivités impliquées afin d'optimiser les différents dispositifs (meilleure connaissance et échanges d'informations, partage des bonnes pratiques...).

Le partenariat entre les deux institutions a pour objectif d'augmenter l'offre de service en matière de préparation à l'emploi et à la formation pour le public cible du territoire et de favoriser son attractivité dans ses composantes emploi. En fonction de l'avancée des nouveaux projets, des conventions ad'hoc pourront être élaborées et soumises ultérieurement.

En conclusion, il est proposé d'approuver et de m'autoriser à signer la convention de partenariat dans le cadre de la politique départementale d'insertion, d'emploi et d'attractivité, sur le pays de la région mulhousienne pour 2019-2020, jointe en annexe au présent rapport.

La 10<sup>ème</sup> Commission a émis un avis favorable lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> février 2019.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT